



Titel/Title:

Autor*innen/Author(s):

Veröffentlichungsversion/Published version:

Publikationsform/Type of publication:

Empfohlene Zitierung/Recommended citation:

Verfügbar unter/Available at:

(wenn vorhanden, bitte den DOI angeben/please provide the DOI if available)

Zusätzliche Informationen/Additional information:

Des rencontres asymétriques

La traite des enfants dans le Saint-Empire romain germanique¹

Rebekka von Mallinckrodt

Professeure d'histoire moderne, Université de Brême

Résumé : Ce chapitre traite du trafic d'enfants dans le Saint-Empire romain germanique au cours du long xviii^e siècle. Comme le Saint-Empire était géographiquement à l'écart de la traite des esclaves et comme le commerce des enfants n'était pas lié au travail servile et à l'économie de plantation, qui ont été largement traités dans la recherche sur l'esclavage, le phénomène a souvent été délaissé. D'un point de vue germanique, pourtant, les enfants n'étaient pas juste un groupe parmi ceux qu'on pouvait ramener des colonies : en fait le commerce des enfants était un aspect majeur du trafic humain dans le Saint-Empire. Dans ce chapitre, j'explique le phénomène, j'étudie son étendue et ses conséquences pour les enfants concernés.

Mots-clés : esclavage, traite des esclaves, traite des êtres humains, enfants, Saint-Empire romain germanique, Saint-Empire, histoire moderne, xviii^e siècle, identité, rencontre interculturelle

Title: Uneven Encounters. Trafficked Children in the Holy Roman Empire of the German Nation

Abstract: This paper deals with trafficked children in the Holy Roman Empire of the German Nation in the long 18th century. As the Holy Roman Empire was geographically at the margins of the transatlantic slave trade and as the trade in children was not linked to the issues of slave labour and plantation economies that have been extensively addressed in the research on slavery, this phenomenon has often been overlooked. From a German perspective, however, children were not just one group among others to be "brought back" from the colonies; in fact, trafficking in children was a striking feature of human trafficking to the Holy Roman Empire. In this article I discuss the reasons for and dimensions of the phenomenon and analyse the consequences for the children affected.

Keywords: slavery, slave trade, human trafficking, children, Holy Roman Empire (of the German Nation), Old Empire, early modern history, 18th century, identity, intercultural encounter

1. Ce projet bénéficie d'un financement du Conseil européen de la recherche (Programme européen pour la recherche et l'innovation, Horizon 2020). Intitulé *The Holy Roman Empire of the German Nation and its Slaves*, 2015-2020, il porte le numéro 641110. Les propos ici développés sont de la seule responsabilité de l'auteure et n'engagent nullement le Conseil européen de la recherche.

Pour un tableau représentatif, le portrait de Jeanne Charlotte de Brandebourg Schwedt (1682-1750) a un aspect étonnement sentimental, intime et ambigu (Fig. 1)² : il montre Jeanne Charlotte, née Princesse d'Anhalt-Dessau – la couronne sur le côté gauche, posée et visible pour moitié, indique ses origines – dans ses fonctions d'abbesse princièrè du couvent de Herford. Par-dessus sa robe sombre, elle porte un ruban rouge sur lequel on voit l'étoile de l'ordre du couvent ; sur la tête, un petit voile de veuve, sombre lui aussi. Indépendamment de son rôle premier – mettre en scène le pouvoir –, le tableau se distingue par l'inhabituelle proximité du motif. Le visage pensif appuyé sur la main droite et le regard, mi-songeur, mi-rêveur, expriment une intensité émotionnelle plus forte que ce à quoi on est habitué dans les représentations du pouvoir. Il est par contre difficile de dire si les sourcils, ici hausés, et les lèvres expriment plutôt un sourire et de l'amusement ou si le tableau, plus particulièrement les yeux sombres de cette femme veuve depuis 1711 et à la tête du couvent depuis 1729, véhiculent une certaine mélancolie. Il n'en reste que la scène renvoie de la tendresse, du fait, principalement, du bras que l'abbesse a posé sur les épaules d'un jeune Africain : de cette manière, elle semble le tirer un peu vers elle afin que lui aussi trouve sa place sur le fauteuil que l'on devine en arrière-plan. La douceur des traits du garçon tout comme son regard franc nous font dire qu'il sort juste de la petite enfance et qu'il lui sera bien difficile de jouer ce rôle imposé de serviteur maure, reconnaissable à ses ornements de cour et à son turban. Le geste de l'abbesse n'est d'ailleurs pas non plus caractéristique d'une relation maître-serviteur. Il parle plutôt en faveur d'un rapport mère-fils, d'une marque de tendresse qui n'aurait pas sa place si le garçon était plus âgé mais qui, ici, témoigne autant de la sollicitude de l'abbesse – d'autant plus que Jeanne Charlotte avait elle-même six enfants – que du besoin du garçon d'être protégé.

L'intimité de l'atmosphère ferait presque oublier les conditions cruelles dans lesquelles le tableau a été élaboré. En effet, le jeune garçon n'est pas une figure fictive, comme c'était souvent le cas à l'époque en raison du prix élevé des esclaves africains que l'on trouvait sur le continent européen, mais un enfant bel et bien réel. Les différences par rapport au motif type en sont la preuve, de même que la représentation individualisée des deux protagonistes³,

2. Le tableau se trouve aujourd'hui au musée municipal de Herford (numéro d'inventaire 92/91). Thorsten HEESE a déjà attiré l'attention sur le fait qu'il allait « *ganz gegen die Konventionen ihrer Zeit* »/« complètement à l'encontre des conventions de son époque » (« Von Mohren und Menschen. Der afrikanische Diener der Äbtissin Johanna Charlotte », *Historisches Jahrbuch für den Kreis Herford*, 1997, p. 67-78, ici p. 68 ; se reporter également à la page 71).

3. Ce type de tableau représentant des protagonistes nobles accompagnés de figurants africains remonte au xvi^e siècle et était particulièrement répandu entre 1650 et 1750. Sur ce point, voir entre autres : Viktoria SCHMIDT-LINSEHOFF, « Mit Mohrenpage », in *eadem* (éd.), *Ästhetik der Differenz. Postkoloniale Perspektiven vom 16. bis 21. Jahrhundert. 15 Fallstudien*, Marburg, Jonas Verlag, 2010, vol. 1, p. 249-266.

**Fig. 1 : Jeanne Charlotte de Brandebourg Schwedt (1682-1750)
avec enfant africain**



Musée municipal de Herford, Allemagne, n° d'inventaire 92/91.

et surtout la présence de témoignages écrits : il s'agit probablement du jeune Africain baptisé sous le nom de Carl Heinrich Leopold. Arrivé en 1734 – il était alors âgé de sept ans – à la cour de l'abbesse, à Herford, il y servit durant 16 années, jusqu'à sa mort⁴. Au regard du style et de la manière dont Jeanne

4. Berlin, Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz (plus loin abrégé comme suit : GStA PK), BPH Rep. 36, n° 87, fol. 11v-12r, ainsi que BPH Rep. 36, n° 86 (non paginé, codicille ultérieur).

Charlotte porte l'ordre de l'abbaye, Thorsten Heese suppose que le tableau a été réalisé dans les ateliers d'Antoine Pesne au début des années 1740. Il représenterait donc Jeanne Charlotte sous un jour très flatteur, bien plus jeune que son âge, environ 60 ans⁵. La douceur des traits du garçon pourrait également laisser penser qu'il était beaucoup plus jeune que l'âge qu'il avait au moment où le tableau a été probablement exécuté. Soit il a effectivement été peint plus tôt, soit il fait référence à une scène antérieure, dissipant ainsi toute équivoque d'un point de vue sexuel. Il en est également ainsi dans un portrait similaire montrant Jeanne Charlotte et un serviteur africain doté d'un collier d'esclavage, tous les deux plus âgés, à respectable distance⁶. On ne connaît ni le nom qui lui fut donné à sa naissance, ni son pays d'origine. On ne dispose pas non plus d'informations biographiques concernant les années qui précédèrent son arrivée à la cour. Parmi la longue liste des serviteurs de l'abbesse, il est le seul dont le pays d'origine n'est pas mentionné⁷. Après la mort de Jeanne Charlotte, on retrouve sa trace en 1750, alors qu'il est en route vers sa nouvelle maîtresse, la comtesse Sophie de Brandebourg-Schwedt (1719-1765), épouse de Frédéric Guillaume, le fils aîné de Jeanne Charlotte. Dans une lettre, Leopold, lui-même père d'un enfant illégitime, demande de l'argent pour financer son voyage et sollicite l'autorisation de se marier, mais d'après une note de Frédéric figurant sur cette lettre, celle-ci lui fut refusée⁸. C'est peut-être à cause de ce refus que l'on a ensuite à nouveau perdu sa trace.

C'est cette grande mobilité ainsi que la position sociale, souvent modeste, des acteurs qui expliquent que les sources soient à ce point éparpillées, fragmentaires et qui, par conséquent rendent l'étude de la traite des hommes dans le Saint-Empire romain germanique difficile. À cela s'ajoute le jeune âge de nombreux « petits cadeaux humains » : la plupart du temps, les enfants ne donnaient pas d'informations les concernant. Au mieux, les expériences qu'ils firent sont mentionnées de façon rétrospective, dans les récits biographiques des adultes, ou indirectement depuis la perspective de ceux qui les entouraient. Les difficultés d'accès aux sources ne sont pas la seule explication à la situation historiographique de la question. Jusqu'à présent, l'esclavage a en effet été principalement envisagé en termes de main-d'œuvre, une main-d'œuvre que ces très jeunes enfants ne pouvaient souvent pas encore fournir. Voilà peut-être

5. Thorsten HEESE, *Von Mohren und Menschen [...]*, *op. cit.*, p. 75.

6. Voir <https://rkd.nl/en/explore/images/103038> (consulté le 12-01-2018). Le tableau est propriété d'un collectionneur privé situé aux Pays-Bas : Kasteel Middachten, De Steeg (Rheden), Inv.-Nr. 195. Le style de ce portrait fait dire à Thorsten Heese qu'il a été exécuté entre 1720 et 1730. Comme il montre l'abbesse et son serviteur à un âge plus avancé, il nous semble plus plausible qu'il ait été réalisé plus tard.

7. Berlin, GStA PK, BPH Rep. 36, n° 87, fol. 11v-12r ainsi que BPH Rep. 36, n° 86 (non paginé, codicille ultérieur).

8. Berlin, GStA PK, BPH Rep. 36, n° 73 [non paginé].

aussi la raison pour laquelle les historiens de l'esclavage ne se sont que progressivement « saisis » d'enfants et adolescents : Gwyn Campbell, Suzanne Miers et Joseph C. Miller le faisaient remarquer en 2009⁹.

Bien que la recherche sur des hommes déportés dans le Saint-Empire romain germanique mentionne qu'il s'agissait souvent originairement d'esclaves, l'absence de lois et les conditions de vie des concernés poussent cependant la plupart des historiens à ne pas appliquer le statut d'esclaves à l'Ancien Empire. Ils renoncent ainsi à suivre la recherche internationale sur l'esclavage : en raison des zones grises juridiques qui existaient en Europe à l'époque moderne et de la traite qui s'y déroulait, de manière illégale et cachée, celle-ci pourrait donner de fortes impulsions en matière de réflexion sur l'Ancien Empire. En outre, les auteurs travaillant sur l'espace allemand relèvent en effet le jeune âge de ceux qu'on appelle « les Maures de cour¹⁰ ». En tant que tel, l'âge n'est cependant pas thématiqué. Cela nous semble d'autant moins rendre justice au phénomène que nombre d'éléments indiquent (voir plus bas) que la plupart des personnes déportées étaient très jeunes lorsqu'elles arrivèrent dans le Saint-Empire romain germanique et que les enfants ne constituaient pas un groupe parmi d'autres, mais bien la majorité. De fait, ils doivent être considérés comme un élément caractéristique et central de l'histoire de la traite des hommes dans l'Ancien Empire.

Les aspects juridiques de la question ayant déjà été discutés ailleurs¹¹, nous nous demanderons ici pourquoi les enfants constituent la part prépondérante des personnes déportées dans le Saint-Empire romain germanique. Dans un deuxième temps, nous nous interrogerons sur ce que cela signifie pour la réflexion menée dans le cadre de cet ouvrage sur *La scène de la rencontre*. En conclusion, nous chercherons à revenir sur un terrain plus général et à montrer ce que ce travail apporte à la recherche sur l'esclavage, d'un côté, et aux études sur les rencontres interculturelles, de l'autre.

9. Gwyn CAMPBELL, Suzanne MIERS et Joseph C. MILLER, « Editor's Introduction », in idem (ed.), *Children in Slavery through the Ages*, Athens, Ohio University Press, 2009, p. 1-19, ici p. 1. Des mêmes auteurs, voir également « Children in European Systems of Slavery: Introduction », *Slavery and Abolition*, t. 27, n° 2, août 2006, p. 163-182, ici p. 164.

10. Voir par exemple Peter MARTIN, *Schwarze Teufel, edle Mohren. Afrikaner in Geschichte und Bewußtsein der Deutschen*, Hambourg, Hamburger Edition, 2001, p. 129 et sv., ainsi que p. 136 et sv. ; Anne KUHLMANN-SMIRNOV, *Schwarze Europäer im Alten Reich. Handel, Migration, Hof*, Göttingen, V&R Unipress, 2013, p. 21, p. 36, note 62, p. 45 et p. 153 et sv.

11. Rebekka von MALLINCKRODT, « There are no Slaves in Prussia? », in Felix BRAHM et Eve ROSENHAFT (ed.), *Slavery Hinterland. Transatlantic Slavery and Continental Europe, 1680-1850*, Woodbridge, The Boydell Press, 2016, p. 109-131. De la même auteure, « Verhandelte (Un-)Freiheit. Sklaverei, Leibeigenschaft und innereuropäischer Wissenstransfer am Ausgang des 18. Jahrhunderts », *Geschichte und Gesellschaft*, t. 43, n° 3, 2017, p. 347-380.

Raisons et dimensions de la traite des enfants dans l'Ancien Empire

Au regard de la forte mortalité infantile et, pour le dire de façon cynique, des risques que cela représentait par rapport à la dépense engagée, l'achat et la déportation des enfants dans l'Ancien Régime ont eu une dimension tout à fait étonnante. Cela est particulièrement vrai des enfants vendus dans le cadre de notre réflexion : d'une part, parce que la mortalité infantile était extrêmement élevée pendant les traversées ainsi que dans les colonies¹² ; d'autre part, parce que les enfants, du fait des fonctions représentatives qu'ils étaient appelés à endosser, ne devaient présenter aucun défaut alors même que traditionnellement, des marques de variole étaient considérées comme un signe positif : ceux qui en portaient étaient immunisés contre la maladie¹³. De fait, les enfants envoyés dans le Saint-Empire romain germanique étaient des marchandises particulièrement exposées. De plus, l'augmentation du prix des esclaves achetés sur les côtes africaines à l'époque moderne se fit également ressentir en Europe si bien que les prix continuèrent à grimper au cours du XVIII^e siècle. Alors qu'en 1685, Rudolf August Mohr avait été vendu 50 thalers (*Reichstaler*) à la foire de Leipzig – c'est du moins ce qu'indique l'oraison funèbre qui fut imprimée 40 ans plus tard¹⁴ –, Martin Harnack réclama en 1733 déjà 100 thalers pour un jeune « Maure » à Balga (à l'époque en Prusse) qu'il avait acheté en Guinée¹⁵. Plus tard, le duc de Holstein offrit 100 ducats pour le même garçon, en vain¹⁶. En 1740, Frédéric II paya 500 guldens néerlandais, soit 200 thalers¹⁷, pour un des deux garçons africains qu'il avait « commandé » par Amsterdam, en plus des frais d'équipement et de transport jusqu'en Prusse. Toutefois, le « jeune negre [sic !] bien fait » qu'il venait d'acheter lui sembla très cher de sorte qu'il renonça à de nouvelles acquisitions via les Pays-Bas¹⁸. L'ambassadeur de Prusse Joachim Erdmann von Armin dut lui aussi déboursier 200 thalers en 1774 à Copenhague pour un jeune « Noir¹⁹ ». Car, contrairement à Christoph Adam Carl von Imhoff (1734-1788) qui s'était

12. Kenneth MORGAN, « The Struggle for Survival. Slave Infant Mortality in the British Caribbean in the Late Eighteenth and Nineteenth Centuries », in Gwyn CAMPBELL, Suzanne MIERS et Joseph C. MILLER (ed.), *Children [...]*, op. cit., p. 187-203.

13. Gwyn CAMPBELL, Suzanne MIERS et Joseph C. MILLER, « Editor's Introduction », in *Children [...]*, op. cit., p. 6 et 12.

14. Anne KUHLMANN-SMIRNOV, *Schwarze Europäer [...]*, op. cit., p. 147.

15. Berlin, GStA PK, XX. HA Historisches Staatsarchiv Königsberg, Etatsministerium (EM) 73, 4 Nr. 30. Der aus dem Collegium Fridericianum geraubte Mohrenknabe, 1733, Kaufvertrag, fol. 18r.

16. *Ibid.*, fol. 17r.

17. Voir <http://www.pierre-marteau.com/currency/convertir/rei-hol.html> [consulté le 23-08-2016].

18. Berlin, GStA PK, I. HA Geheimer Rat, Rep. 36 Hof- und Güterverwaltung, n° 304.

19. Anonymous, « Rechtsgeschichte eines erkaufte[n] Mohren », *Beyträge zur juristischen Litteratur in den Preussischen Staaten*, coll. 6, partie 4, 1780, p. 296-311, ici p. 297.

mis au service des Anglais pour se rendre dans les Indes, à Heinrich Carl von Schimmelmann (1724-1782), qui avait des plantations dans les colonies danoises, et au missionnaire Nikolaus Ludwig von Zinzendorf (1700-1760), tous n'avaient pas la possibilité d'acheter des esclaves « bon marché » hors d'Europe et de les ramener ensuite en Allemagne. Alors que des achats d'enfants dans les autres villes d'Europe n'étaient pas moins onéreux, le gain pour des voyageurs qui revendaient des enfants pouvait être conséquent : en Europe, on pouvait en effet en exiger trois fois plus que dans les colonies²⁰. Des habitants de l'Ancien Empire, bien au fait de la valeur et de la rareté de ces enfants, n'hésitèrent d'ailleurs pas à procéder à des enlèvements²¹.

La mode de s'entourer d'hommes de couleur remonte au-delà du XVIII^e siècle. Elle se répandit partout en Europe et ne cessa pas non plus dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à un moment où les cours réduisaient pourtant de plus en plus leur train de vie. L'âge des déportés jouait-il un rôle particulier ? Les travaux sur les « Maures de cour » ont déjà attiré l'attention sur la fonction esthétique de ces hommes aux allures exotiques. Leur couleur de peau permettait notamment de mettre en valeur la pâleur de leur propriétaire. C'est la raison pour laquelle les personnes particulièrement recherchées avaient non pas seulement un joli visage. Elles devaient aussi avoir une peau très sombre²². Sur les tableaux d'époque, ce contraste clair-obscur est parfois renforcé par l'orientation qui est donnée à la lumière, de sorte que les protagonistes à la peau claire sont placés comme sous le feu des projecteurs cependant que les personnes de couleur se fondent presque avec l'arrière-plan²³. Ce procédé consistant à représenter le personnage principal, qui était en même temps souvent celui qui avait commandé le tableau, sous un jour plus clair (au sens premier du terme), était renforcé par la faible taille des enfants : cela permettait d'une part, de mettre en scène un regard de bas en haut – la même chose était visée pour l'observateur –, d'autre part, de faire valoir la supériorité cognitive et émotionnelle des aristocrates, à côté de leur supériorité corporelle. Dans l'anthropologie européenne du XVIII^e siècle, la dépendance et l'infériorité des enfants correspondaient au rapport imaginé entre « Blancs » et « Noirs », ces derniers étant supposés ne jamais sortir de leur statut d'enfant et avoir besoin, leur vie durant, de l'aide, de l'éducation et du contrôle des « Blancs ».

20. S'agissant du prix d'achat au Surinam, au milieu du XVIII^e siècle, Kuhlmann-Smirnov parle respectivement de 150 et de 156 guldens néerlandais (*Schwarze Europäer [...]*, *op. cit.*, p. 142, p. 366, n° 341).

21. Berlin, GStA PK, XX. HA Historisches Staatsarchiv Königsberg, Etatsministerium (EM) 73, 4 Nr. 30. [...], *op. cit.*

22. Sur ce point, se reporter à l'étude très détaillée d'Anna GREVE : *Farbe – Macht – Körper. Kritische Weißseinsforschung in der europäischen Kunstgeschichte*, Karlsruhe, KIT Scientific Publishing, 2013.

23. Pour un exemple particulièrement impressionnant : Antoine PESNE, *Portrait montrant Wilhelmine de Prusse et son frère Frédéric (plus tard, Frédéric le Grand) avec un « Maure » de cour, 1714* (huile sur canevass), Berlin, Schloss Charlottenburg, Stiftung Preußischer Kulturbesitz.

La littérature spécialisée parle parfois de véritables expériences éducatives dans le contexte du développement des théories raciales²⁴. Les sources ne le forment cependant pas de façon aussi explicite. Il est d'ailleurs très rare que des enfants aient bénéficié d'une éducation aussi vaste, comme dans le cas d'Anton Wilhelm Amo devenu professeur des universités. De manière générale, c'est donc la fonction esthétique-représentative qui prévalait chez la plupart des propriétaires. Au regard des informations très précises quant à l'âge et à l'apparence des enfants de couleur demandés²⁵, il est même possible que peinture et réalité se soient mutuellement influencées, c'est-à-dire que des enfants étaient commandés, inspirés de tels tableaux pour avoir en réalité un idéal esthétique.

Par ailleurs, les enfants avaient l'avantage de véhiculer un exotisme qui pouvait être campé sans qu'il ne soit entaché de la peur de l'étranger. Leur infériorité rassurait et ce d'autant plus qu'ils étaient encore très malléables et leur minorité légale permettait à leurs propriétaires – même dans une situation juridiquement floue – d'en disposer comme bon leur semblait. Par exemple, en 1771, un médecin allemand vivant à Amsterdam proposa au landgrave Frédéric II de Hesse-Cassel « *einen Surinamesischen Mohren* » qu'il avait acheté « *sehr jung*²⁶ ». Ce faisant, il insista sur ses qualités, à savoir, son jeune âge et en conséquence sa malléabilité. Les enfants ne pouvaient pas non plus se défendre comme des adultes l'auraient fait et ne pouvaient pas chercher de moyen de sortir de leur situation, comme par exemple avoir recours à des pétitions, et de cette manière, contourner leur propriétaire.

Avec la puberté, une telle proximité entre des femmes issues des couches supérieures et leur jeune serviteur n'était de surcroît plus convenable²⁷. Pierre H. Boule, qui s'est intéressé au cas de la France, pense que, par peur de relations sexuelles entre maîtresse et serviteur, les jeunes Africains ont souvent été renvoyés par leur maître une fois entrés dans la puberté²⁸. C'est

24. D'après Peter MARTIN (*Schwarze Teufel [...]*, *op. cit.*, p. 302) en référence au jeune « Maure » qui avait été enlevé. On ne trouve cependant pas cela de façon explicite dans les sources ; Iris WIGGER et Katrin KLEIN en référence à Soliman (« „Bruder Mohr“. Angelo Soliman und der Rassismus der Aufklärung », in Wolf D. HUND (ed.), *Entfremdete Körper. Rassismus als Leichenschändung*, Bielefeld, transcript 2009, p. 81-115, ici p. 90) ; dans les sources, seulement une supposition émanant d'un tiers.

25. Voir par exemple Anne KUHLMANN-SMIRNOV, *Schwarze Europäer [...]*, *op. cit.*, p. 164.

26. « un Maure du Surinam », « acheté très jeune » (Mark HÄBERLEIN, « „Mohren“, ständische Gesellschaft und atlantische Welt. Minderheiten und Kulturkontakte in der Frühen Neuzeit », in Claudia SCHNURMANN et Hartmut LEHMANN (ed.), *Atlantic Understandings. Essays on European and American History in Honor of Hermann Wellenreuther*, Hambourg, Atlantic Cultural Studies, 2006, p. 77-102, ici p. 96).

27. Philipp BLOM, « Von Mmadi Make zu Angelo Solliman – Eine Spurensuche », in Philipp BLOM et Wolfgang KOS (ed.), *Angelo Soliman. Ein Afrikaner in Wien*, Vienne, Wien Museum/Christian Brandstätter Verlag, 2011, p. 67-79, ici p. 75.

28. Pierre H. BOULLE, « Slave and Other Nonwhite Children in Late-Eighteenth-Century France », in G. CAMPBELL, S. MIERS, J. C. MILLER (ed.), *Children [...]*, *op. cit.*, p. 169-186, ici p. 182.

pour cette raison que dans le portrait de Jeanne Charlotte de Brandebourg-Schwedt décrit au début de cet article, le garçon paraît nettement plus jeune, son aspect enfantin et son « asexualité » étant soulignés, afin de correspondre aux normes attendues. Dans le tableau plus tardif, en revanche, l'adolescent se tient plus éloigné de Jeanne Charlotte. Hans Werner Debrunner parle à ce titre de « *playthings* » vivants²⁹, Thorsten Heese, de son côté, de « *menschliche Schoßhündchen*³⁰ » et Pierre H. Boulle de « *turbaned pets*³¹ » dont la mise en scène correspondait bien au style fantaisie du rococo. Mais cela signifie que les personnes déportées ne remplissaient cette fonction qu'à un moment donné de leur vie, en l'occurrence lorsqu'elles étaient jeunes, et qu'elles ne pouvaient plus le faire par la suite, justifiant qu'elles soient alors utilisées autre part.

La focalisation de la recherche sur le monde représentatif de la cour explique que l'on ait négligé de montrer que les enfants déportés constituaient aussi une plus-value émotionnelle pour leur propriétaire. Celle-ci ne s'exprimait pas nécessairement vers l'extérieur mais elle pouvait rehausser de façon très sensible l'amour-propre de ces pères et mères de substitution. Inversement, certains propriétaires se détachaient de leur acquisition quand elle ne satisfaisait plus à cette fonction. À partir de ce moment, c'étaient en effet des aspects plus contraignants tels que l'entretien et la responsabilité qui entraient en ligne de compte³². C'est ce que l'on peut lire dans une lettre que Imhoff – nous avons déjà parlé de lui plus haut – fit parvenir à son ami Knebel et dans laquelle il se plaignait que l'un des deux garçons qu'il avait ramené des Indes et probablement acheté là-bas³³, n'était plus très affectueux. Imhoff souhaitait donc l'offrir ce qui, du fait de son âge – il entrait dans l'adolescence – s'avérait difficile :

*Mein Ramjany hat seit der Zeit, daß er in Weimar war, beinahe all sein Attachement vor mich verloren, und dies ist Ursache, daß ich ihm, wann ihm Se. Durchlaucht der Prinz Constantin, dem ich mich zur Gnade empfehle, noch wollen, soviel er mich schon gekost hat, überlassen will, [...]*³⁴.

29. « jouets » (Hans Werner DEBRUNNER, *Presence and Prestige. Africans in Europe. A History of Africans in Europe before 1918*, Bâle, Basler Afrika Bibliographien, 1979, p. 97).

30. « petits chiens humains d'agrément » (Thorsten HEESE, *Von Mohren und Menschen [...]*, *op. cit.*, p. 72).

31. « d'animaux domestiques en turban » (Pierre H. BOULLE, *Slave and Other Nonwhite Children [...]*, *op. cit.*, p. 169).

32. Voir par exemple Imhoff *Indienfabrer. Ein Reisebericht aus dem 18. Jahrhundert in Briefen und Bildern*, édition et introduction de Gerhard KOCH, Göttingen, Wallstein Verlag, 2001, p. 252, p. 254 et p. 256.

33. En mars 1773, peu avant son retour en Europe, il écrivait que sa suite était composée de « 3 schwarzen Bedienten, wovon 2 Sklaven und Jungen » (« trois serviteurs dont deux étaient des garçons et des esclaves »). On peut donc en conclure qu'il les avait probablement achetés (*ibid.*, p. 213). À un autre endroit, il explique que la plupart des esclaves dans son environnement indien étaient des enfants (p. 184).

34. « Mon Ramjany a, depuis l'époque où il était à Weimar, pratiquement perdu toutes ses attaches à mon égard, et c'est la raison pour laquelle je veux le donner et ce, malgré ce qu'il m'a déjà coûté, dans la

Des exemples de ce type ont aussi ceci d'intéressant qu'ils montrent qu'il ne s'agissait pas d'une mode circonscrite à la seule haute noblesse et aux cours fastueuses. Le phénomène allait de la petite noblesse à la bourgeoisie et touchait comme intermédiaires et comme propriétaires des diplomates, des militaires, des commerçants, des médecins, des missionnaires, des artisans et de simples marins. Martin Harnack, dont il a déjà été question précédemment, et qui vendit un « jeune Maure » d'environ sept-huit ans en 1733 à Balga, était par exemple charpentier de marine³⁵. Carmel Oly, baptisé sous le nom de Josua, arriva en Allemagne avec le missionnaire Leonhard Dober alors qu'il était probablement âgé de sept ans. Il venait d'être transféré comme esclave d'Afrique à Saint-Thomas³⁶. En 1767, le maréchal-ferrant Johann Jakob Drezler offrit à Carl Eugen, duc du Wurtemberg, un jeune « Noir » qu'il avait acheté au Surinam, alors possession néerlandaise, à l'âge de sept-huit ans. En 1782, un jeune Africain du nom d'Avanturie, échappa à son propriétaire, Otto von Kamptz de Waren, un homme qui, en 1778-1779, avait travaillé pour la Compagnie néerlandaise des Indes orientales en tant que matelot léger³⁷. Il fut repris par le duc Frédéric de Mecklembourg qui le reçut ensuite plus ou moins volontairement en cadeau pour son cabinet d'histoire naturelle (!)³⁸. En 1793, le docteur Joachim von Exter, médecin et spécialiste d'histoire naturelle, ramena un jeune « Noir » de Londres et l'offrit au docteur Joachim Karl Kellinghusen, un avocat de Hambourg qui était en même temps vicaire dans la cathédrale³⁹. Tout comme les hommes, les femmes avaient également plaisir à être parées de « petits cadeaux exotiques » de ce type. À côté du portrait du tableau de Jeanne Charlotte de Brandebourg-Schwedt décrit au début, de nombreuses sources écrites et peintures en attestent⁴⁰.

mesure où son Altesse le Prince Constantin, dont je réclame la bienveillance, souhaite toujours l'avoir » (*ibid.*, p. 252). Se reporter également aux p. 254 et sv., ainsi qu'à la p. 258.

35. Berlin, GStA PK, XX. HA Historisches Staatsarchiv Königsberg, Etatsministerium (EM) 73, 4 Nr. 30. [...], *op. cit.*, fol. 18r-19r.
36. Voir (et pour ce qui suit) Anne KUHLMANN-SMIRNOV, *Schwarze Europäer [...]*, *op. cit.*, p. 312 (n° 123), p. 366 (n° 341).
37. En ligne : <https://www.openarch.nl/show.php?archive=ghn&identifier=f9f00ef1-4cef-40da-9791-3bc1a2b63b5b&lang=de> [consulté le 14-09-2016].
38. Sünne JUTERCZENKA, « “Chamber Moors” and Court Physicians. On the Convergence of Aesthetic Consumption and Racial Anthropology at Eighteenth-Century Courts in Germany », in Klaus HOCH et Gesa MACKENTHUN (ed.), *Entangled Knowledge. Scientific Discourses and Cultural Difference*, Münster, Waxmann Verlag, 2012, p. 165-182, ici p. 171.
39. Wilhelm ALBERS et Arnim CLASEN, « Mohren im Kirchspiel Eppendorf und im Gute Ahrensburg », *Zeitschrift für Niederdeutsche Familienkunde*, n° 41, 1966, p. 2-4, ici p. 3.
40. Voir par exemple Anne KUHLMANN, « Ambiguous Duty. Black Servants at German Ancien Régime Courts », in Mischa HONECK, Martin KLIMKE et Anne KUHLMANN (ed.), *Germany and the Black Diaspora. Points of Contact 1250-1914*, New York/Oxford, Berghahn, 2013, p. 57-73, ici p. 60 ; Sünne JUTERCZENKA, « “Chamber Moors” [...] », art. cit., p. 167-170 ; Peter MARTIN, *Schwarze Teufel [...]*, *op. cit.*, p. 106.

On pouvait en outre trouver des « Maures de cour » ou des enfants-serviteurs de couleur, dans les régions les plus reculées et justement chez des aristocrates non régnants⁴¹. Cela montre que, dans la perspective de l'époque, une cour fastueuse pouvait compenser l'importance politique (ou plutôt l'absence d'importance) : la basse noblesse imitait la haute, de la même manière que la bourgeoisie distinguée adoptait souvent un style de vie aristocratique.

Ce qui attire enfin l'attention, ce sont les nombreuses étapes que les enfants firent sur différents continents, et, pour une part, leur extrême jeunesse au moment où ils quittèrent leur lieu de naissance supposé ou du moins le premier endroit connu où ils séjournèrent. Originaire du Ghana, Anton Wilhelm Amo avait été déporté à Amsterdam par la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales alors qu'il était tout jeune enfant (probablement en 1704) et offert ensuite au duc Anton Ulrich von Braunschweig-Wolfenbüttel⁴². Là, il fut baptisé en 1707 probablement à l'âge de sept-huit ans. Angelo Soliman fut volé à ses parents à l'âge de sept ans. Parti d'Afrique, il arriva à Messine après plusieurs étapes. C'est là que le feld-maréchal von Lobkowitz l'acheta et l'amena ensuite à Vienne⁴³. Le garçon « noir » qui était ramené par Joachim von Exter à Hambourg, avait quitté son lieu de naissance, Saint-Eustache (Petites Antilles) à l'âge de sept ans et était arrivé en Grande-Bretagne par Boston⁴⁴. En 1785, le « Maure de chambre » Azor, de Berlin, se présenta d'une manière probablement typique :

*Er heie August Heinrich Ludwig Philipp Azor, sein eigentliches Alter wisse er nicht, weil er aus Africa gebürtig und als ein kind von da nach Madera, und dann nach Bengalen, und endlich über Hamburg und aus dem Mecklenburgischen hierher gekommen sey, [...]*⁴⁵.

La liste ici présentée pourrait être aisément complétée. Il est par exemple prouvé que plus de la moitié des prisonniers faits lors des guerres contre l'Empire ottoman étaient des enfants⁴⁶. Même s'il ne s'agissait, la plupart du temps, que d'estimations d'âge, on peut tout de même partir du principe que lorsque l'âge était indiqué de façon concrète, cela n'était pas fait au sens figuré,

41. De manière tout à fait remarquable, ce furent les princes non régnants qui, en Prusse, contrairement à Frédéric II, s'accrochèrent à cette mode jusqu'à la fin de XVIII^e siècle. Il en fut par exemple ainsi de Ferdinand de Prusse (1730-1813) (Berlin, GStA PK, I. HA, Rep. 133, n° 262).

42. Ottmar ERTE, *Anton Wilhelm Amo. Philosophieren ohne festen Wohnsitz. Eine Philosophie der Aufklärung zwischen Europa und Afrika*, Berlin, Kulturverlag Kadmos, 2014, p. 14-16.

43. Philipp BLOM, *Von Mmadi Make zu Angelo Solliman [...]*, *op. cit.*, p. 72-76.

44. Wilhelm ALBERS et Arnim CLASEN, *Mohren [...]*, *op. cit.*, p. 3.

45. « Il s'appelle August Heinrich Ludwig Philipp Azor, il ne connaît pas son vrai âge parce qu'il est né en Afrique et que lorsqu'il était enfant, il a été envoyé à Madère, puis au Bengale, et qu'il est arrivé ici après être passé par Hambourg et le Mecklembourg, [...] » (Berlin, GStA PK, I. HA Rep. 133 Prinzhliche Domänenkammern, Nr. 366 Klage des Kammerherrn von Pennavaire wegen tätlicher Beleidigung durch den Kammermohren Azor des Prinzen Ferdinand, 1785-1786, fol. 11v.).

46. Anne KUHLMANN-SMIRNOV, *Schwarze Europäer [...]*, *op. cit.*, p. 175.

contrairement à ce que l'on peut observer dans le cas du concept d'« enfant(s) maure(s) ». Pris de façon isolée, celui-ci renvoyait, de la même manière que celui d'« enfants païens », à la Création et à la domination du chrétien « blanc ». Le lien entre l'âge et l'origine étrangère était apparemment tellement fort que l'auteur de l'article « Maure » (au féminin) dans le dictionnaire encyclopédique *Zedler* (1739), considéra comme acquit le fait que la déportation avait lieu durant l'enfance :

*Mohrin, nennet man ein Kind weiblichen Geschlechts, welches noch jung aus Mohren-Land gebracht, und an dem Hofe einer Kayserin, Königin oder Fürstin aufgezogen worden, die solches zu ihren Staat und Vergnügen um sich haben*⁴⁷.

Cette entrée est toutefois étonnante : en l'état actuel des recherches, il apparaît en effet que l'entretien d'une « Maure de cour » n'était pas un phénomène spécifique aux femmes aristocrates et que, la plupart du temps, il ne concernait pas des Africaines⁴⁸. Au contraire : même si la base de données consacrée aux personnes déportées dans le Saint-Empire romain germanique est encore en construction⁴⁹ et si nous ne disposons pas encore de données statistiques pour l'Allemagne, Boulle, qui a mené des recherches analogues pour la France, relève qu'au moins deux fois plus de garçons que de filles ont été amenés dans le pays et qu'au moment de leur arrivée, ils avaient le plus souvent entre huit et douze ans⁵⁰. Les exemples tirés de l'Ancien Empire que nous avons mentionnés précédemment vont dans le même sens du point de vue de l'âge et du sexe.

Traces et fausses pistes de la rencontre interculturelle

Dans la perception des Européens, ces enfants déportés représentaient paradoxalement une culture étrangère qu'ils n'avaient presque pas connue – aussi en raison des étapes souvent longues de plusieurs années qu'ils avaient faites dans d'autres villes européennes ou dans les colonies – et dont ils ne se souvenaient peut-être plus. Datées de 1807, les notes que Karoline Pichler a consacrées à Angelo Soliman – leur valeur est toutefois contestée dans la

47. « On appelle "Maure [au féminin, *ndl*]" une enfant amenée toute jeune du pays des Maures et élevée à la cour d'une impératrice, d'une reine ou d'une princesse qui s'en servent de divertissement et d'apparat » (Article « Mohrin », in *Johann Heinrich Zedlers Grosses vollständiges Universallexicon aller Wissenschaften und Künste*, 64 volumes, 4 suppléments, Halle/Leipzig 1732-1754, ici volume 21 (1739), colonne 870). L'article « Maure » (au masculin) du dictionnaire encyclopédique *Zedler* ne fait pas de renvoi similaire.

48. Anne KUHLMANN-SMIRNOV, *Schwarze Europäer [...]*, op. cit., p. 120.

49. Bientôt accessible à l'adresse suivante : <http://www.frueheneuzeit.uni-bremen.de/index.php/en/research/german-slavery>.

50. Pierre H. BOULLE, *Slave and Other Nonwhite Children [...]*, op. cit., p. 171.

mesure où elles ont été rédigées onze ans après sa mort, sur la base du récit que ses amis en ont fait, et qu'elles ont probablement été enjolivées à plusieurs endroits (le style l'indique) – mentionnent un certain nombre de traces remontant aux années qui précéderent le moment où le garçon de sept ans fut enlevé : des tatouages aux cuisses – d'autres témoins en parlent également – ; des souvenirs : son nom (Mmadi Make), ses parents, une petite sœur, des chansons, son premier cours de tir à l'arc ; l'observation du ciel et des origines distinguées (imaginées, attribuées, réelles ?)⁵¹. Selon les dires de Pichler, la signification de ces souvenirs de jeunesse, de même que leur potentiel émotionnel, ne perdit nullement en importance au cours des années qu'il passa en Europe, même des décennies plus tard :

*Überhaupt kehrten ihm selbst in späteren Jahren die Erinnerungen an seine Jugend, an seinen ersten Unterricht im Pfeilschießen, worin er bald seine Gefährten übertraf, an manche einfache Sitte und den schönen Himmel seines Vaterlandes mit schmerzlicher Sehnsucht zurück, und er konnte nie ohne tiefe Bewegung die vaterländischen Lieder singen, die sein treffliches Gedächtniß aus jener frühen Zeit ihm treu bewahrt hatte*⁵².

Les recherches portant sur le XIX^e siècle et les esclaves déportés alors qu'ils étaient enfants montrent que ces derniers purent rapidement s'adapter à leur environnement, du point de vue extérieur tout du moins : la séparation d'avec les parents fut néanmoins toujours perçue comme un traumatisme. Même si les relations qu'ils avaient entretenues avec les membres de leur famille avaient été détruites, dans les faits, elles ne furent jamais oubliées, sauf lorsque les enfants avaient été déportés alors qu'ils étaient bébés ou tout petits⁵³.

-
51. Karoline PICHLER, « Angelo Soliman 1807 », in Wilhelm A. BAUER, *Angelo Soliman, der hochfürstliche Mohr. Ein exotisches Kapitel Alt-Wien*, édité et introduit par Monika FIRLA-FORKL, Berlin, édition ost, 1993, p. 112-118, ici p. 112 et sv. Dans une note de bas de page, il est fait mention d'autres souvenirs. On ne sait pas pourquoi ceux-ci ont été « relégués » à cette place mais il est possible qu'ils aient été ajoutés plus tard. Il s'agit d'ailleurs d'éléments relativement abstraits et d'appréciations émanant de tiers : « *Aus Angelo's Erinnerungen scheint hervor zu geben, daß sein Stamm schon einige Cultur hatte. Sein Vater besaß viele Elephanten und selbst einige Pferde, die dort eine Seltenheit sind. Sie hatten keine Münze ; aber der Tauschhandel wurde regelmäßig durch öffentliches Ausrufen und Feilbiethen bey ihnen getrieben. Ihre Religion war Gestirndienst. Sie beobachteten die Beschneidung : auch wohnten zwey weiße Familien unter ihnen.* » / « Si l'on en croit les mémoires d'Angelo, sa tribu avait déjà une certaine culture. Son père possédait beaucoup d'éléphants et même quelques chevaux, rares pour l'endroit. Ils n'avaient pas de monnaie mais faisaient du troc en proposant et en mettant leurs marchandises en vente en public. Leur religion était le culte des astres. Ils observaient les circoncisions ; deux familles blanches habitaient même chez eux. » (*Ibid.*, p. 113, note de bas de page).
52. « Même plus tard, il pensait, non sans une douloureuse émotion, à sa jeunesse, son premier cours de tir à l'arc – exercice où il avait eu tôt fait de battre ses camarades –, à certaines coutumes simples et au beau ciel de son pays, et chaque fois qu'il chantait les chansons de son pays – la mémoire excellente qu'il avait de ses jeunes années les avait fidèlement conservées –, il en était profondément bouleversé » (*ibid.*, p. 112).
53. Paul LOVEJOY, « The Children of Slavery – the Transatlantic Phase », *Slavery and Abolition*, t. 27, n° 2, août 2006, p. 197-217, ici p. 208-210. H. W. DEBRUNNER parle par exemple d'un enfant de vingt mois et d'une jeune Africaine de deux à trois ans (*Presence and Prestige [...]*, op. cit., p. 99).

Dans le cas du XVIII^e siècle et de l’Ancien Empire, l’inculturation, concrètement l’apprentissage de l’allemand, l’introduction de nouveaux habits, la préparation au baptême par le catéchisme – une préparation longue de plusieurs années –, débutèrent en partie avant même l’arrivée en Allemagne. C’est ainsi que des officiers du Hesse ordonnèrent à leurs aumôniers de former et d’éduquer les jeunes Africains qu’ils venaient d’acheter, en Amérique, avant de les ramener en Hesse⁵⁴. Le médecin allemand d’Amsterdam dont nous avons déjà parlé précédemment, fit non seulement valoir qu’il avait acheté sa marchandise alors qu’elle était encore jeune, mais aussi que le garçon était confirmé et qu’il l’avait élevé avec beaucoup de soin⁵⁵. En raison de ce processus éducatif et au regard de l’âge des enfants déportés, du voyage parfois long de plusieurs années ainsi que des nombreux changements de propriétaires, il y avait peu de chances de conserver des pratiques ou des objets du pays d’origine.

En tout cas, les habits exotiques qu’ils portaient dans l’Ancien Empire n’avaient que peu de choses en commun avec les habitudes vestimentaires de leur région d’origine. Ils reflétaient bien plus la fantaisie, les projections et les messages politiques que leur propriétaire voulait faire passer. Les vêtements des prisonniers de guerre turcs continuèrent par exemple à servir de modèle même lorsqu’ils furent devenus obsolètes à cause de développements politiques : peu importaient leurs origines, les enfants déportés furent toujours coiffés d’un turban. Un portrait d’Angelo Soliman le montre éclectiquement en costume oriental devant les pyramides d’Égypte : ces deux éléments n’avaient pas grand-chose à voir avec le royaume de Bornou dont il était probablement originaire⁵⁶. Parfois, ces enfants n’étaient même pas intégrés au monde de la culture mais rassemblés avec des perroquets et des autruches dans des cabinets de curiosités naturelles (voir plus haut)⁵⁷. Une fois morts, ils pouvaient même être, dans le pire des cas, naturalisés et exposés⁵⁸. Heather Morrison écrit certes qu’Angelo Soliman put choisir librement ses vêtements après avoir été renvoyé par le prince Joseph Wenzel von Liechtenstein et qu’il combina des éléments occidentaux et orientaux⁵⁹. Il est néanmoins tout à fait intéressant de relever qu’il joua d’abord sur la tenue « orientale » qui lui avait été attribuée par l’exté-

54. Maria I. DIEDRICH, « From American Slaves to Hessian Subjects. Silenced Black Narratives of the American Revolution », in Mischa HONECK, Martin KLIMKE et Anne KUHLMANN (ed.), *Germany and the Black Diaspora. Points of Contact 1250-1914*, New York, Berghahn 2013, p. 92-111, ici p. 99.

55. Mark HÄBERLEIN, « “Mohren”, ständische Gesellschaft und atlantische Welt [...] », art. cit., p. 96 et sv.

56. Voir sur ce point, l’une des dernières études en date : Philipp BLOM, *Von Mmadi Make zu Angelo Soliman [...]*, op. cit., p. 72.

57. Sünne JUTERCZENKA, « “Chamber Moors” [...] », art. cit., p. 171.

58. Comme par exemple le célèbre cas (et pas unique) d’Angelo Soliman (Iris WIGGER et Katrin KLEIN, « “Bruder Mohr” [...] », art. cit. ; Heather MORRISON, « Dressing Angelo Soliman », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 44/3, printemps 2011, p. 361-382, ici p. 363 et p. 375).

59. *Ibid.*, p. 369 et sv.

rieur. Il était d'ailleurs probablement impossible de trouver des vêtements africains à Vienne. Il n'est pas non plus impossible que le style du lieu dont il était originaire ne lui fût plus familier ou qu'il eût cessé de lui plaire du fait des attributions de plus en plus négatives dont il avait fait l'objet. De cette manière, il exprimait subjectivement et de manière créative son rattachement à plusieurs cultures. En termes d'identités collectives, il ne pouvait se réclamer de ses origines africaines qu'en se démarquant du style vestimentaire « occidental », par des différences et non par des objets ou des comportements ramenés de son lieu de naissance, même si les Viennois considéraient sa tenue comme conforme à son pays d'origine⁶⁰.

Pour comprendre pourquoi il fut très difficile de conserver ou de former de telles identités collectives (se référant au pays d'origine) il convient de prendre en considération un facteur supplémentaire : contrairement à ce que l'on pouvait observer dans les colonies où était pratiquée l'économie de plantation, les déportés étaient relativement rares au sein de l'Empire. Même si les sources attestent la présence d'au moins 14 « Maures » à la cour de Mecklembourg-Schwerin au cours des deux dernières décennies du XVIII^e siècle⁶¹ – des parrainages réciproques entre les Africains à la cour de Stuttgart témoignent de la formation d'une communauté⁶² – dans la très grande majorité des cas, ils étaient isolés⁶³. Le plus souvent, la perte de la famille avait lieu dès qu'ils étaient achetés sur un bateau d'esclaves⁶⁴. Alors que dans les colonies, il était encore possible de former une communauté, dans l'Ancien Empire, cela n'était pratiquement plus le cas : rares étaient en effet les occasions de rencontrer des gens partageant le même destin et donc, ayant eu des expériences similaires.

Cela ne signifie pas pour autant que les déportés restaient seuls toute leur vie. On sait en effet que certains d'entre eux, s'ils ne mouraient pas jeunes, eurent des partenaires, se marièrent et fondèrent une famille. Leurs origines sociales, souvent peu claires, de même que l'autorisation qu'ils devaient obtenir des autorités constituaient toutefois une sérieuse entrave au mariage, comme le montre l'exemple de Leopold cité plus haut⁶⁵. Il fallait en outre qu'ils se constituent de nouveaux réseaux sociaux dans la mesure où ils avaient été coupés de leur famille d'origine et étaient donc beaucoup plus dépendants de leur maître que d'autres sujets⁶⁶. Prenons à titre d'exemple cette requête datant

60. Karoline PICHLER, « Angelo Soliman 1807 », art. cit., p. 118.

61. Sünne JUTERCZENKA, « "Chamber Moors" [...] », art. cit., p. 170.

62. Anne KUHLMANN-SMIRNOV, *Schwarze Europäer [...]*, op. cit., p. 231.

63. Peter Martin fait également référence à cette situation d'isolement (*Schwarze Teufel [...]*, op. cit., p. 151).

64. Paul LOVEJOY, *Children of Slavery [...]*, op. cit., p. 210.

65. Voir aussi Peter MARTIN, *Schwarze Teufel [...]*, op. cit., p. 144 et sv., ainsi que p. 147 et sv.

66. Ici, consulter Vera LIND, « Privileged Dependency on the Edge of the Atlantic World. Africans and

de 1769, dans laquelle le timbalier africain Carl, de la cour de Brunswick, tente d'utiliser cette dépendance comme un argument en faveur de sa demande :

Ich nehme solcher Halb meine alleruntherthänigste Zuflucht zu Ew. Herzogl. Durchl., flehe dieselben fußfällig wollen die Hohe Gnade haben, und für den armen Africaner von Dero miltigkeit etwas zufließen lassen, weil ich weder Vatter noch Mutter, die sich meiner annehmen, so bin ich eine verlaßne Wayse, und weiß mich auch nirgendt hinzuwenden, als zu Ew. Herzogl. Durchlaucht, welche ich in diesem zeitlichen für meinen größten Vatter verehré⁶⁷.

À Cassel, la situation n'était par contre pas du tout la même que dans le reste de l'Empire. À la fin du XVIII^e siècle, des « familles de Maures » y vivaient, en plus des musiciens de couleur qui avaient été achetés via les Pays-Bas⁶⁸. Le landgrave Frédéric II de Hesse-Cassel les présentait comme un ensemble exotique, à côté des Américains de couleur – libres, affranchis, volés ou qui s'étaient enfuis – revenus de la guerre d'Indépendance en compagnie des troupes de la Hesse. D'après Maria Diederich cela constituait un groupe de plus de 100 personnes de couleur (hommes, femmes, enfants) entre 1782 et 1783. La plupart d'entre elles restèrent dans l'armée. Dans ce cas, on peut effectivement dire qu'il existait un espace où pouvait émerger une communauté culturelle. Toutefois, Maria Diederich, qui connaît bien l'histoire de la colonie de Cassel, n'est jusqu'à présent parvenue qu'à reconstituer des biographies fragmentaires. On est une nouvelle fois confronté au manque de sources, un manque qu'elle décrit de la manière suivante :

How can we return a voice, how can we represent the agency and subjecthood of black women, men, and children, who, as a rule, left no written documentation whatsoever and who are beyond the reach of oral history⁶⁹?

Cette question ne vaut certes pas pour toutes les personnes déportées dans l'Ancien Empire. Elle est du moins valable pour une grande majorité d'entre elles. Des figures telles que celle d'Anton Wilhelm Amo, qui a laissé plusieurs œuvres philosophiques, doivent être ici considérées comme de véritables

Germans in the Eighteenth Century », in BYRON R. WELLS et Philipp STEWART (ed.), *Interpreting Colonialism*, Voltaire Foundation, Oxford 2004, p. 369-391.

67. « Je prends très humblement refuge chez Son Altesse le Duc de Brunswick, le suppliant à genoux d'avoir l'extrême obligeance de faire acte de charité envers moi, pauvre Africain, n'ayant ni père ni mère qui puisse s'occuper de moi, je suis donc un orphelin abandonné et je ne saurais vers qui me tourner si ce n'est vers Son Altesse, que je vénère dans cette vie comme mon père le plus grand. » (Ingeborg KITTEL, « Mohren als Hofbediente und Soldaten im Herzogtum Braunschweig-Wolfenbüttel », *Braunschweigisches Jahrbuch*, n° 46, 1965, p. 78-103, ici p. 91).

68. Il n'est pas aisé de dire s'il s'agissait effectivement de familles venues ensemble à Cassel ou si elles s'étaient formées sur place ou s'il s'agissait simplement de personnes qui s'étaient présentées comme des familles.

69. « Comment pouvons-nous faire redonner une voix, comment pouvons-nous représenter les sujets et acteurs que sont ces femmes, ces hommes et ces enfants noirs qui, en règle générale, n'ont pas laissé le moindre document écrit et qui ne sont pas à la portée de l'histoire orale ? » (Maria I. DIEDRICH, *From American Slaves [...]*, op. cit., p. 95 et sv.).

exceptions. Et pourtant, même dans ce cas, on a des difficultés à trouver des traces de ses origines africaines dans ses textes (sa première étude d'histoire juridique – il y aurait traité de sa propre situation – n'a toujours pas été retrouvée). Elles apparaissent plutôt dans certaines figures d'argumentation et dans des remarques à la marge. En tant que telles, elles ne sont pas l'objet de la réflexion ainsi qu'Ottmar Ette l'a relevé. C'est ainsi que dans la deuxième étude philosophique qu'il a publiée (*Die Kunst, nüchtern und sorgfältig zu philosophieren*, 1738), Amo utilise le concept d'équipollence : celui-ci renvoie au fait que des perspectives et des traditions différentes ont le même degré de validité⁷⁰. Plus particulièrement, le concept lui permet de relativiser, dans une remarque secondaire, le caractère exclusif des idées chrétiennes :

Anmerkung I. Ich sage ausdrücklich : Die Theologie der Christen. Es gibt nämlich außerdem eine Theologie der Heiden, der Türken usw., ferner je nach Verschiedenheit der Völker⁷¹.

Tout comme dans le cas des vêtements d'Angelo Soliman, il n'est pas fait explicitement référence à l'Afrique. L'accent est mis sur la différence, la relativisation d'une seule et même façon de voir et d'une appartenance culturelle évidente, jamais remise en question : le plurilinguisme des enfants déportés est l'un des éléments plaidant en faveur de cette démarche⁷².

Dans la majorité des cas, nous ne disposons cependant pas de telles sources. En dépit de cette situation, il est possible de repérer au moins deux traces témoignant des origines culturelles de ces enfants : l'utilisation de leur propre nom ou le recours à un nom supplémentaire, et le retour dans leur lieu d'origine, un phénomène certes rarement mis en évidence mais très éclairant. L'introduction d'un élément renvoyant à l'identité culturelle au-dessus du nom ne doit pas être appréhendée telle quelle. Ramjany et Huckerbordar, les deux garçons ramenés par Imhoff, ne portaient par exemple pas de nom indien mais des dénominations anglo-indiennes renvoyant, en premier lieu, à leur fonction :

70. Ottmar ETTE, *Anton Wilhelm Amo [...]*, op. cit., p. 106. Se reporter également à la page 158.

71. « Remarque n° 1. Je le dis de façon très claire : la théologie des chrétiens. Il existe aussi une théologie des païens, des Turcs, etc., en outre, cela tient à la diversité des peuples » (Anton Wilhelm AMO, *Die Kunst, nüchtern und sorgfältig zu philosophieren*. Cité par Burchard BRENTJES, *Anton Wilhelm. Der schwarze Philosoph in Halle*, Leipzig, Koehler & Amelang, 1976, p. 56).

72. Voir par exemple : Berlin, GStA PK, I. HA Geheimer Rat, Rep. 47 Geistliche Angelegenheiten, Tit. 23, Fasz. 3, fol. 280 v, 282 v-283r. Karoline PICHLER, « Angelo Soliman 1807 », art. cit., p. 114 et sv., ainsi que p. 117. « Auszug aus einem Bericht Isaac Winkelmanns über die Reise Henry Gallandats an die Goldküste », in *Verhandelingen uitgegeven door het Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen te Vlissingen*, D. 9, Middelburg, Pieter Gilissen, 1782, p. XIX et sv., ici p. XX. Fac-similé reproduit dans : Antonius Gvuieliemus Amo Afer aus Axim in Ghana. Student, Doktor der Philosophie, Magister legens an den Universitäten Halle-Wittenberg-Jena 1727-1747. Dokumente/ Autographe/ Belege, ausgewählt und zusammengestellt von Burchard Brentjes, Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg Halle (Saale) 1968, p. 297 et sv., ici p. 298.

*Rum-johnnies hießen im 18. Jh. in Calcutta Handlanger, die europäischen Neunkömmlingen am Hafen ihre Dienste anboten*⁷³.

« Hooka-burdar » était celui qui portait le narguilé. Le fait que, lors du baptême du premier nommé en Allemagne, la dénomination « Ramjany » ait été positionnée derrière les noms Christoph Friedrich, à la place du nom de famille, n'est donc pas à interpréter comme le signe de ses origines indiennes mais comme le révélateur d'une interaction interculturelle depuis la perspective européenne. Quant à « Huckerbordar », son nom fut transformé en Jacob Ludwig Carl Schwarz⁷⁴. Mais ce choix reflétait également la perspective allemande pour qui les Indiens de couleur étaient des « Noirs » et des « Maures⁷⁵ ». C'est la raison pour laquelle il est difficile de faire valoir l'autre perspective. Cela est d'autant plus vrai que les noms, indépendamment du fait qu'ils étaient prononcés et écrits de manière différente, et pouvaient donner lieu à des malentendus, changeaient souvent dans le contexte de la traite transatlantique. S'agissant du jeune Africain vendu par Martin Harnack en 1733, le contrat d'achat se contentait de mentionner qu'il n'avait « *noch keinen Nahmen* » puisqu'il n'était pas encore baptisé⁷⁶. Son identité première n'était donc pas reconnue, pas prise en considération et de cette manière, elle ne fut pas transmise. En outre, il n'est pas toujours aisé de dire si un nom renvoyant aux origines de la personne fut effectivement choisi par celle-ci ou par des parrains, propriétaires ou maîtres. Par contre, dès la fin de ses études (1734), Anton Wilhelm Amo ajouta à son nom, de sa propre main et sans que cela lui fut imposé de l'extérieur, le qualificatif « Afer » ou « Guinea Afer », c'est-à-dire africain⁷⁷. Par-là, il témoigna de ses origines, même à ceux qui ne le voyaient pas et ne lisaient ou n'entendaient que son nom. Par-là, il retourna aussi les attributions auxquelles il ne pouvait pas se soustraire du fait de sa couleur de peau, pour en faire un marqueur de ses origines, choisi en pleine connaissance de cause.

Bien plus radical, même si plus rare, est le retour physique sur le lieu d'origine. De mon point de vue, ces cas de figure expriment de façon très forte la volonté de renouer avec son appartenance culturelle, une appartenance

73. « Au XVIII^e siècle, Rum-johnnies était le nom des aide-maçons qui, au port de Calcutta, proposaient leurs services aux Européens qui venaient de débarquer » (*Imhoff Indiensfabrer [...], op. cit.*, p. 373 et sv.).

74. *Acta Historico-Ecclesiastica Nostri Temporis. Oder gesammelte Nachrichten und Urkunden zu der Kirchengeschichte unserer Zeit. Dreyzehenter Theil. [...]* Weimar, bey Carl Ludolf Hoffmann, 1776, p. 708 et sv.

75. Théoriquement, il pourrait également s'agir d'esclaves africains amenés dans les Indes. Parfois, on peut toutefois déduire du contexte qu'il s'agissait d'Indiens (voir par exemple : *Imhoff Indiensfabrer [...], op. cit.*, p. 151, p. 153, p. 161 et p. 174, ainsi que l'introduction de Gerhard Koch (p. 32 notamment)).

76. « pas encore de nom » (Berlin, GStA PK, XX. HA Historisches Staatsarchiv Königsberg, Etatsministerium (EM) 73, 4 Nr. 30. [...], *op. cit.*, fol. 18r.

77. Ottmar ERTE, *Anton Wilhelm Amo [...], op. cit.*, p. 23, p. 83, p. 121 et p. 124.

qui, dans le pire des cas, pouvait s'avérer avoir été imaginée. Le fait que le major brandebourgeois Otto Friedrich von der Groeben (1657-1728) ait relevé dès 1682 – il arpentait la Côte-de-l'Or pour le compte de la Compagnie africano-brandebourgeoise – qu'il avait rencontré « beaucoup de Maures » ayant préalablement vécu auprès de cours européennes, nous amène à supposer qu'il a existé plus de cas de ce type que ce qui est connu aujourd'hui. Cela rend également possible le retour de Christian Real en Guinée, comme l'écrivit Bonaventura Riesch en 1739, 65 ans après sa disparition à Stuttgart⁷⁸. De son côté, Anton Wilhelm Amo rentra en Afrique après 1747, probablement suite à la parution d'un pamphlet anonyme dirigé contre lui mais peut-être également en raison des difficultés qu'il rencontrait à l'université. Si l'on en croit les dires du médecin de bateau suisse David Henri Gallandat (1732-1782) – il était à l'époque au service des Pays-Bas –, la mort de son « Meester⁷⁹ » le rendit à tel point mélancolique qu'il décida de rentrer au pays⁸⁰. Gallandat le rencontra en 1753 près d'Axim (Guinée). Il vivait alors en ermite. Plus tard, toujours selon Gallandat, il s'installa même au fort de la Compagnie des Indes occidentales St Sebastiaan à Chama, c'est-à-dire dans le fort de la Compagnie qui l'avait déporté lorsqu'il était enfant. Cela montre très clairement le caractère ambivalent de sa culture de rattachement : bien qu'il sût manifestement que son père et l'une de ses sœurs se trouvaient à l'intérieur du pays, à quatre jours de voyage – l'un de ses frères avait été vendu comme esclave au Surinam –, il préféra – peut-être en raison de son séjour prolongé dans l'Ancien Empire – vivre (ou bien y fut-il contraint ?) d'abord seul, puis à proximité immédiate des Européens. Il n'était donc pas possible de retrouver de manière simple son identité « originelle » : la traite des esclaves avait changé l'Afrique et Amo n'était pas en mesure d'oublier 40 ans de vie en Europe.

Conclusion : des apports scientifiques de constats négatifs

Si l'on considère la situation des enfants déportés dans le Saint-Empire romain germanique, il apparaît que la question de leur statut juridique – une question aujourd'hui encore controversée – doit être relativisée. Celle-ci ne constitue en effet qu'un aspect de leur existence. Les enfants étaient dans une situation beaucoup plus difficile que bien des hommes de la société d'ordres de l'époque moderne, non pas seulement parce qu'ils étaient privés de libertés et dans une situation de dépendance, mais aussi et surtout parce qu'ils

78. Anne KUHLMANN-SMIRNOV, *Schwarze Europäer [...]*, op. cit., p. 238 et sv.

79. Grégoire fait allusion au duc de Braunschweig (Ottmar ERTE, *Anton Wilhelm Amo [...]*, op. cit., p. 132), mais il pourrait également s'agir de son protecteur Johann Peter von Ludewig.

80. Voir (et pour ce qui suit) *Auszug aus einem Bericht Isaac Winkelmans [...]*, op. cit., p. 297 et sv.

étaient totalement coupés de leurs origines. Du fait de leur âge au moment de la déportation, des nombreuses étapes intermédiaires et de leur relatif isolement, ils n'avaient pratiquement aucune chance d'entrer en contact avec leur famille ou des personnes ayant fait des expériences similaires. Les conditions de communication et de publication du XVIII^e siècle de même que la situation sociale et le degré d'éducation des déportés – souvent utilisés comme serviteurs – expliquent en outre pourquoi le phénomène ne déboucha pas sur la constitution de communautés spirituelles, à même de faire naître un sentiment d'appartenance dans cette situation de diaspora. Néanmoins, le souvenir de leurs origines – comme le montrent l'exemple d'Angelo Soliman et les enquêtes réalisées auprès des enfants déportés – resta important et chargé d'émotions et ce, même à un âge avancé. C'est cette rupture avec le passé – ce qu'Orlando Patterson nomme l'« aliénation natale⁸¹ » – qui différencie nettement leur situation de celle des autres serviteurs, des serviteurs de cour, des marginaux ou des minorités, mais aussi des réfugiés religieux. En raison de leur dépendance extrême vis-à-vis d'une personne, de l'absence de réseaux familiaux (ceux-ci devaient être entièrement reconstruits) et de la quasi-impossibilité d'intégrer des rassemblements fonctionnant comme une famille (dans le cas des corporations, il fallait par exemple obligatoirement présenter un certificat attestant que la naissance était le fruit d'un mariage), ils étaient, même à l'âge adulte, beaucoup plus vulnérables que les autochtones.

Replacé dans le cadre du thème traité dans ce volume, cet exemple peut, en tant que cas limite et extrême, contribuer à mieux comprendre la situation des personnes déportées dans l'Empire. Il donne aussi à voir les conditions minimum requises pour permettre une rencontre interculturelle. Il convient certes toujours de tenir compte de l'écart possible entre ce qui a été transmis et les pratiques qui n'ont pas été transmises par écrit : cela apparaît par exemple très clairement dans le cas des chansons d'Angelo Soliman. Ce cas donne cependant également à voir que Soliman n'avait personne autour de lui avec qui partager ses souvenirs, personne qui avait fait des expériences du même type. C'est ainsi que la plupart des enfants déportés s'adaptèrent tant bien que mal à leur situation et parfois même de manière tout à fait remarquable. La recherche a cependant montré qu'en règle générale, ils n'avaient la possibilité de renouer le contact avec leur culture d'origine que par des souvenirs personnels. Leur exotisme, tout comme les possibilités de rencontres interculturelles étaient une simple mise en scène : ces enfants n'avaient plus aucun accès aux pratiques de leur famille d'origine, à leur réservoir de connaissances de même qu'à leurs valeurs morales. C'est la raison pour laquelle leur appartenance

81. Orlando PATTERSON, *Slavery and Social Death. A Comparative Study*, Cambridge/ Mass., Harvard University Press, 1982, p. 7, 10, 26, 35-76.

(simultanée) à une autre culture ne pouvait être exprimée, même dans des cas *a priori* « favorables » tels ceux d'Anton Wilhelm Amo (se reporter à ses écrits), et d'Angelo Soliman (voir ses habitudes vestimentaires), que comme une différence, une distance, une relativisation *ex negativo*.

Traduction de Landry Charrier